



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DES PAYS-D'EN-HAUT MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-SEIZE-ÎLES

A une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles, tenue le 7 mai 2018 à 19h00 en la salle du Conseil, sise au 47, rue de l'Église, Lac-des-Seize-Îles, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément au code municipal sont présents madame la conseillère France Robillard Pariseau, et messieurs les conseillers, Daniel Filiatrault, Claude Pariseau et Michel Roch formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, René Pelletier.

Monsieur Jean-François Albert, directeur général par intérim, secrétaire-trésorier également présente agit comme greffier.

Absent : M. David Estall et Mme. Corina Lupu

Ouverture de la séance extraordinaire du 7 mai 2018

Monsieur le maire René Pelletier, ouvre la séance extraordinaire à 19h01 après constatation du quorum.

2018-05-70

1. Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire

1. Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire ;
2. Réception de l'avis de convocation ;
3. Avis de motion en vue de l'adoption du règlement de gestion contractuelle no 2018-07
4. Autorisation de procéder à un emprunt temporaire dans le cadre du projet de réfection du chemin Tassé
5. Résolution pour affecter tous les fonds affectés « Divers projet » et « Activités sportives jeunes » au nouveau fonds « Chemin Tassé » (29 063 \$) ainsi qu'une partie du fonds « Pavage de la rue de l'église » (20 000 \$) ;
6. Résolution décrétant des travaux sur le chemin Tassé ;
7. Période de questions ;
8. Clôture de la séance extraordinaire ;

Donné à Lac-des-Seize-Îles, ce 7^e jour de mai 2018.

Il est proposé par France Robillard Pariseau

et résolu par les membres présents du conseil, d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 7 mai 2018 tel que transmis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

2018-05-71

2. Réception de l'avis de convocation – séance extraordinaire

Les membres présents du conseil reconnaissent avoir reçu leur avis de convocation pour la séance extraordinaire du 7 mai 2018 à 19h00 conformément au Code municipal du Québec. L'avis de convocation a transmis à tous les membres du conseil le 4 mai 2018.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles

3. Avis de motion en vue de l'adoption du règlement de gestion contractuelle no 2018-07

Monsieur Daniel Filiatrault donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement no 2018-07 concernant la gestion contractuelle sera présenté pour étude et adoption à une séance ultérieure ayant effet d'introduire de nouvelles dispositions de gestion contractuelle et abrogeant toutes les dispositions incompatibles adoptées précédemment.

Les membres du conseil déclarent avoir reçu une copie dudit règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture complète.

À ce stade de la rencontre, le maire M. René Pelletier se retire en vue d'éviter de se placer dans une situation de conflit d'intérêt pour l'adoption des prochaines résolutions touchant le chemin Tassé. C'est Mme France Robillard Pariseau qui assume la présidence du Conseil.

2018-05-73

4. Autorisation de procéder à un emprunt temporaire dans le cadre du projet de réfection du chemin Tassé

ATTENDU la volonté du Conseil de procéder à la réfection du chemin Tassé ;

ATTENDU que la municipalité s'est vu octroyer une subvention de 477 249 \$ par le programme TECQ 2014-2018 à cet effet ;

ATTENDU que cette subvention sera versée en deux versements par le gouvernement les 15 mai 2019 (376 264 \$) et 15 mai 2020 (100 985 \$) ;

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par Michel Roch et unanimement résolu :

D'autoriser le maire et la direction générale à contracter un emprunt temporaire au montant maximum de 477 249 \$ auprès de la Caisse populaire de la vallée des Pays-d'en-Haut et de signer tous les documents pertinents. Ledit emprunt sera contracté spécifiquement pour le paiement des travaux du Chemin Tassé et sera encaissé au fur et à mesure des besoins de liquidités de la ville. Cet emprunt et les intérêts en découlant seront remboursés par la subvention TECQ 2014-2018 et toute autre source de financement à être autorisée par la municipalité si nécessaire.

2018-05-74

5. Résolution pour affecter tous les fonds affectés « Divers projet » et « activités sportives jeunes » au nouveau fonds « Chemin Tassé » (29 063 \$) ainsi qu'une partie du fonds « Pavage rue de l'église ».

ATTENDU le fonds « Divers projets » dont le solde est de 29 014 \$;

ATTENDU le fonds « Activités sportives jeunes » dont le solde est 49 \$;

ATTENDU la volonté de ce conseil de transférer le solde de ces deux fonds vers un nouveau fonds « Chemin Tassé » ;

ATTENDU que le fonds « Pavage rue de l'église » dispose d'un solde de 70 213 \$, mais que compte tenu de subventions à recevoir en 2018 au montant de 28 000 \$, une partie du fonds peut être affecté aux travaux du Chemin Tassé ;

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par Claude Pariseau et unanimement résolu :

De transférer la totalité des soldes des fonds « Divers projets » et « Activités sportives jeunes » vers le nouveau fonds créé « Chemin Tassé » et d'annuler les fonds « Divers projets » et « Activités sportives jeunes ». Le fonds chemin Tassé sera dédié à payer toutes dépenses reliées au projet de réfection du Chemin Tassé.



Procès-verbaux de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles

Il est également résolu de transférer 25 000 \$ du fonds « Pavage rue l'église » vers le fonds « Chemin Tassé ».

No de résolution
ou annotation

2018-05-75

6. Résolution décrétant des travaux municipaux sur le chemin tassé

ATTENDU la loi sur les travaux municipaux ;

ATTENDU la volonté du conseil de procéder à la réfection du chemin Tassé dont les coûts seront défrayés par plusieurs sources de financement ;

ATTENDU la plus basse soumission reçue de Inter Chantiers inc. au montant de 572 299,24 \$ taxes comprises dans le cadre d'un appel d'offres dont l'ouverture des soumissions étaient le 16 avril dernier ;

ATTENDU la recommandation favorable de André Pilon jr ing. à l'effet que la soumission de Inter Chantiers est conforme au devis publié ;

ATTENDU que le conseil souhaite octroyer le contrat pour les options 1 et 2 seulement ;

IL EST DÛMENT PROPOSÉ par Daniel Filiatrault et unanimement résolu :

De décréter les travaux de réfection du chemin Tassé comme suit :

- D'octroyer le contrat de réfection du Chemin Tassé à Inter Chantiers inc. conformément à la soumission reçue au montant de 450 796,39 \$ avant taxes (518 303,15 \$ taxes comprises) pour les options 1 et 2 seulement et conditionnellement à l'octroi de l'emprunt temporaire ;
- De payer ces travaux avec les modes de financement suivants :
 - o TECQ 2014-2018 pour 477 249 \$
 - o Fonds « Chemin Tassé » pour 54 063 \$
 - o Fonds de roulement pour un maximum de 74 423 \$ à rembourser durant 10 ans si nécessaire.

7. Période de questions

La période de questions a duré 15 minute.

2018-05-76

8. Levée de la séance extraordinaire

Étant 19h30

Il est proposé par Michel Roch et résolu par les membres présents du conseil de clôturer la séance extraordinaire du 7 mai 2018 l'ordre du jour étant épuisé.


Jean-François Albert
Directeur général par intérim et secrétaire-trésorier


René Pelletier
Maire